



PARENT CORRESPONDANT

DE CLASSE (PCC)

(= Parent délégué)

Définition :

Il est adhérent à l'APEL

Il est élu ou nommé en début d'année scolaire pour un an

Il participe aux formations organisées par l'APEL.

Il est volontaire pour assurer cette fonction.

Ses qualités :

- discret
- reconnu par la communauté éducative
- disponible, dynamique, créatif
- à l'écoute des autres
- observateur de la vie de la classe
- accueillant, patient
- témoin pour transmettre les informations
- ouvert au dialogue
- respecte la confidentialité
- objectif et impartial.

Règle des 3 « D »

DISPONIBILITE

Accueil
Ecoute
Ouverture

P.C.C.

DISCRETION

Devoir de réserve
Respect

DISCERNEMENT

Objectif
Analyse
Tolérance



A éviter :

- agir seul
- voir la classe au travers de son propre enfant
- avoir une attitude systématiquement critique
- remettre en cause les méthodes pédagogiques
- empêcher le dialogue parents/professeurs
- colporter des rumeurs
- cristalliser les revendications des parents.

SON ROLE : MEDIATEUR

En Conseil de classe :

AVANT :

Il est à l'écoute des familles et recueille leurs observations sur les problèmes généraux

Il agit en lien avec :

- le professeur principal
- le personnel d'encadrement
- les élèves délégués
- les parents de la classe

PENDANT :

- 1^{ère} partie – Vie de la classe
- 2^{ème} partie – résultats de chaque élève

APRES LE CONSEIL DE CLASSE

Il prépare un compte rendu court, simple et précis.

Le compte-rendu comportera :

- Les informations générales sur la vie de classe
- L'avis des professeurs sur chaque matière
- Les informations nouvelles concernant la classe

Ce compte-rendu est soumis au Chef d'Etablissement ou au professeur principal avant sa diffusion aux parents de la classe.

Quelques définitions :

Conseil d'Etablissement :

- définit les priorités et gère l'établissement. Il est sous la responsabilité du chef d'établissement. Ce conseil est consultatif.

Conseil pédagogique :

- endroit où les professeurs définissent les méthodes et les objectifs pédagogiques.

Conseil de classe :

- conseil où l'on étudie le comportement de la classe ainsi que de chaque élève et où on propose des décisions d'orientation.

Conseil de discipline :

- conseil pour juger de l'attitude répréhensible d'un élève.

Président : Alain PRUNIER



Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre – Oratoire- Sainte Marie
50 bis rue Victor Hugo – 32002 AUCH CEDEX – email : apeloratoire.auch@yahoo.fr